

RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 15 janvier 2020

A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2020 EQUILIBRE GENERAL du BUDGET

Dans un contexte de contraintes sur nos dépenses de fonctionnement et d'incertitudes sur nos ressources, notre collectivité entend poursuivre ses actions dans la logique de ses engagements avec un Budget Primitif 2020 qui défendra de nouveau 3 objectifs majeurs :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant notre soutien accru aux populations les plus fragiles pour améliorer et faciliter le quotidien de nos habitants
- maintenir un haut niveau de service et d'investissement sur l'ensemble du territoire
- sans augmentation d'impôt pour la protection du pouvoir d'achat des Indriens.

Les budgets des Départements, alourdis dans un premier temps par la croissance continue et non maîtrisable des dépenses liées au secteur social et ensuite par la contrainte du pacte de « Cahors » visant à limiter sans discernement les dépenses de fonctionnement, voient leurs marges de manœuvre financières s'amenuiser au fil du temps.

De plus, la perte annoncée du Foncier Bâti au profit du bloc communal, compensée par l'octroi d'une fraction de TVA, rend délicate la vision prospective de nos ressources et confirme la perte de toute autonomie fiscale pour les collectivités départementales.

Malgré ce contexte, le service rendu aux citoyens sera conforté sans renoncement aux engagements pris, que ce soit la priorité donnée au secteur social, aux investissements ou la préservation des politiques volontaristes.

Conformément aux orientations budgétaires, le Budget Primitif 2020 prévoit les crédits nécessaires à l'accomplissement de nos missions relatives aux politiques sociales et solidaires ainsi qu'au développement et à l'aménagement de l'ensemble du territoire.

Il confirme ainsi le rôle moteur du Département en matière de solidarités humaines et territoriales en mettant en œuvre tous les moyens pour concrétiser une ambition, celle d'une Indre forte et solidaire.

Plus que jamais et dans la continuité de la stratégie voulue par notre Assemblée, le Département entend jouer pleinement son rôle d'amortisseur social, d'acteur incontournable du bien-être des populations et de garant des solidarités territoriales avec un budget responsable et volontariste au service de tous les Indriens.

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre, en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à **269.440.383 €**.

I - LES RECETTES

Les dotations et compensations versées par l'État

Conformément au projet de loi de finances pour 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Départements, à périmètre constant, est stable. Compte tenu de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), le montant attendu pour 2020 ressortirait à **45.379.542 €**. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans le 1^{er} trimestre 2020.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est figé depuis 2008 à **1.760.017 €**.

Depuis la réforme fiscale relative à la suppression de la taxe professionnelle, le Département perçoit le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), figé depuis 2013 à **3.553.568 €**. Il reçoit également la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui, normalement destinée à apporter aux « perdants » de la réforme de la taxe professionnelle, demeure intégrée dans les variables d'ajustement en 2020 tout comme la dotation pour transfert de compensations fiscales, dite « dotation carrée ». La DCRTP est estimée à **3.900.000 €** et la dotation carrée à **2.700.000 €**.

En investissement, la part relative à l'insuffisance de potentiel fiscal de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) est évaluée à **1.592.000 €**.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale est prévu à hauteur de **5.000.000 €**, compte tenu de l'estimation du montant des dépenses d'investissement réalisées sur 2019.

Les recettes fiscales

Au titre des impositions directes, le Département perçoit la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER). 2020 serait le dernier exercice de perception de la TFPB, compte tenu de son transfert au bloc communal dans le cadre de la réforme fiscale anéantissant ainsi toute autonomie fiscale en supprimant le pouvoir de taux aux Départements.

Le produit du TFPB, estimé à **38.400.000 €**, est en progression par rapport à 2019 seulement sous l'effet de la progression des bases puisque le taux proposé pour 2020 resterait inchangé pour la 17^{ème} année consécutive.

Le montant attendu au titre de la CVAE s'élèverait à **9.342.791 €**, étant rappelé que le Département de l'Indre est contraint de verser une soulte à la Région suite au transfert de la compétence transport.

La ressource en provenance des IFER est prévue stable à **900.000 €**.

En matière de fiscalité indirecte, le produit des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), perçus sur les transactions immobilières, ralentirait : le dynamisme des prix du marché immobilier perdurerait tandis que le nombre de transactions marquerait une pause. Le produit estimé à la baisse pour 2020 ressort à **12.190.000 €** et ce, en conservant le maintien de notre taux à 3,8 %. La volatilité du marché immobilier rend toujours difficile la prévision du produit des DMTO. Les recettes liées à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), à la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) et à la Taxe sur l'Électricité sont reconduites dans des proportions équivalentes compte tenu de leur imprévisibilité et des progressions enregistrées ces dernières années. Le produit évalué pour 2020 au titre de ces 3 taxes s'élève à **38.800.000 €**.

Les Fonds de péréquation

Notre collectivité bénéficie de plusieurs fonds au titre de la péréquation, créée pour réduire les inégalités de répartition de richesse :

- le fonds de péréquation de CVAE : le produit escompté serait estimé à **500.000 €**, conformément aux produits encaissés sur les derniers exercices ;
- le fonds de péréquation des DMTO : depuis 2018, l'alimentation du fonds diminue, reflétant la fin de la progression du nombre de transactions cumulée à un prix moyen de transaction dont le montant continue de progresser mais de manière limitée. Ainsi, le produit à attendre au titre de ce fonds pourrait s'établir en 2020 à **6.000.000 €**.

Créé pour réduire les inégalités constatées entre les Départements en matière de reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), le Fonds de solidarité, assis sur les DMTO, apporterait au Département de l'Indre une ressource nette de **300.000 €** provenant d'un reversement de 1.500.000 € largement réduit par une contribution à hauteur de 1.200.000 €.

Notre Département bénéficie de l'attribution d'une recette issue d'une première refonte de la péréquation horizontale pour laquelle nous avons énormément bataillé : le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID). Egalement alimenté par les DMTO, il vise à une meilleure répartition des recettes au bénéfice des Départements très ruraux et/ou confrontés à des difficultés socio-démographiques. En 2020, l'Indre pourrait se voir attribuer une ressource nette de **4.510.000 €**, identique à celle de 2019.

Quant à la Dotation de Compensation Péréquée (DCP), correspondant aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'État aux Départements, et qui a pour objectif de réduire la charge des AIS, elle serait stable et s'élèverait, en 2020, à **5.700.000 €**.

Les autres recettes

Je vous propose d'inscrire **25.500.000 €** d'emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce Budget Primitif 2020 ainsi que **10.500.000 €** pour gérer les remboursements temporaires des emprunts existants.

Les autres ressources correspondent aux recettes dites "métiers" telles que les recettes liées à l'APA, la PCH, le RSA, les redevances d'occupation de la voirie départementale, les revenus des immeubles, les remboursements de rémunérations sur les personnels mis à disposition et les cessions d'immobilisations.

II - LES DEPENSES

Au coeur des politiques publiques de proximité, le Département poursuivra la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, condition indispensable pour préserver sa capacité d'autofinancement au profit d'une politique d'investissement ambitieuse et dynamique essentielle au développement et à l'attractivité de l'Indre.

S'adapter aux mutations de la société et aux besoins spécifiques de chaque Indrien, c'est un défi que le Département, en tant que chef de file des solidarités humaines, relève chaque jour en y consacrant près de 70 % de son budget de fonctionnement. Ce dernier s'élève à **199.434.980 €**, en augmentation de 2,7 % par rapport au Budget Primitif 2019.

En investissement, le choix d'un haut niveau d'équipement sur l'ensemble du territoire est réaffirmé avec un volume de **58.824.403 €** de crédits (hors dette). Ces investissements concernent le quotidien de chacun de nos citoyens à travers nos politiques prioritaires de travaux routiers et bâtimentaires, notre politique éducative, nos aides volontaristes pour financer les projets d'équipements communaux et notre grand chantier du déploiement du très haut débit.

Les principaux crédits de ce budget se répartissent selon les trois domaines d'intervention suivants :

Compétence fondamentale du Département, Le secteur de la **Famille et de la Solidarité** demeure le domaine d'intervention primordial pour soutenir et accompagner les publics les plus fragiles et les plus démunis tout au long de la vie, de la petite enfance au grand âge. Continuellement en augmentation, les crédits de fonctionnement de ce secteur s'élèvent à **139.123.088 €**, soit + 2,6 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Les crédits en faveur de l'Enfance et de la Famille, sont mobilisés à hauteur de 19.674.593 €, en hausse de 8,2 % par rapport au Budget Primitif 2019, pour promouvoir et soutenir nos actions individuelles et collectives en faveur de la protection maternelle et infantile. Les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) se multiplient. Prévention, accompagnement, accueil : la mission de protection se déploie à travers des actions complémentaires en faveur de l'enfant et de la famille. La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), qui impacte de façon croissante le budget consacré à l'enfance, demeure imparfaitement compensé par l'État.

40.984.219 € de crédits sont inscrits en faveur des Personnes Agées pour préserver leur autonomie, améliorer leur vie quotidienne et la qualité de l'accompagnement à domicile comme en établissement. 27.037.180 € seront consacrés au dispositif de l'APA. Soucieux du « mieux vieillir dans l'Indre », notre collectivité assumera pleinement ses compétences réglementaires et interviendra au-delà via sa politique volontariste d'adaptation des établissements.

31.784.100 € de crédits sont destinés à soutenir et prendre en charge les Personnes en situation de handicap, tant par l'aide à domicile que par l'accueil en hébergement avec de surcroît une politique volontariste de développement de l'accueil familial et un financement pour la modernisation et l'adaptation des structures d'accueil.

Le budget alloué à la politique d'Insertion s'élève à 34.926.420 € pour lutter contre la précarité, la pauvreté, combattre toutes les formes d'exclusion sociale et favoriser l'autonomie des publics en difficultés. Au-delà du versement de l'allocation RSA, le Département se mobilisera et accompagnera les usagers démunis autour de leur insertion sociale et/ou professionnelle. De nouveau, en 2020, notre collectivité devra faire face au poids croissant des allocations à verser au titre du RSA avec 31.800.000 € de crédits budgétés, soit 1.300.000 € supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2019. S'ajoutent les crédits destinés aux dispositifs du FSL et du FAJD, s'élevant respectivement à 660.650 € et 60.000 €.

Maillon essentiel de l'économie et de l'attractivité de notre Département, le domaine du **Développement et l'Aménagement du Territoire** se verra octroyer **97.750.724 €** de crédits. La volonté de notre collectivité est de poursuivre l'action déjà engagée au service des solidarités territoriales. Avec **52.463.076 €** de crédits en investissement, le Département renforcera sa politique de travaux, son soutien sans faille au secteur communal, optimisera le déploiement du numérique, contribuera à la réussite éducative de ses collégiens tout en favorisant le lien social en matière culturelle et sportive.

Ce sont 23.537.600 € de crédits qui seront consacrés aux investissements routiers avec la poursuite des aménagements et de la modernisation de nos infrastructures favorisant les déplacements des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire en toute sécurité sur un réseau de qualité. En fonctionnement, 5.543.659 € sont inscrits pour l'entretien courant des chaussées, l'exploitation et la sécurité du réseau et pour l'exécution du service hivernal qui demeure une priorité.

L'engagement du Département pour promouvoir l'attractivité, le tourisme et le développement économique de son territoire se poursuit en 2020 avec 2.560.229 € de crédits dédiés. La nouvelle Agence d'Attractivité de l'Indre, A²I, acteur essentiel en la matière, bénéficiera du soutien départemental à hauteur de 1.247.000 €.

Le vote d'une autorisation de programme de 200.000 € permettra au Département d'intervenir financièrement sous forme d'aides à l'immobilier d'entreprises favorisant la création ou l'extension d'activités économiques. Très attachés à la démarche d'attractivité de l'Indre, nous reconduisons nos dispositifs volontaires en faveur de la désertification médicale. 255.000 € de crédits sont budgétés pour la construction de cabinets annexes aux maisons de santé pluridisciplinaires, pour accompagner financièrement les jeunes médecins généralistes, spécialistes ou chirurgiens-dentistes désireux de s'installer dans l'Indre ainsi que les internes en médecine en stage dans notre département.

Les projets d'investissements déterminants pour l'avenir de l'Indre passent par l'aménagement numérique du territoire pour lequel le Département s'est fortement engagé. Nous mobiliserons les crédits nécessaires au financement du déploiement du Très haut Débit via la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) mis en œuvre par le Syndicat Mixte RIP36 auquel nous accorderons un prêt lui permettant la poursuite des travaux. Ce sont 8.000.000 € d'autorisation de programme et 7.600.000 € de crédits qui sont prévus en 2020 pour cette mission primordiale et cet enjeu majeur impulsant l'attractivité et la compétitivité de notre département.

Concernant le domaine de la sécurité des personnes et des biens, le Département, comme chaque année, apportera son financement au budget de fonctionnement du SDIS à hauteur de 7.183.025 € et poursuivra son soutien financier en investissement à titre volontaire par une subvention exceptionnelle de 2.617.719 €. Ainsi, notre collectivité participe à la mise en œuvre des secours sur le territoire afin de garantir avec équité et efficacité la protection et la sécurité des Indriens.

Le volume de crédits consacré à l'éducation à hauteur de 14.387.184 € traduit notre volonté de contribuer à la réussite éducative de nos collégiens et reflète nos efforts en faveur des jeunes étudiants de l'Indre.

Les investissements dans les collèges, au cœur de notre compétence, sont principalement destinés à la poursuite des travaux d'efficacité énergétique, d'accessibilité et d'aménagements divers ainsi qu'à l'acquisition de mobilier et matériel informatique, toutes ces opérations concourant à l'amélioration des conditions d'enseignement et du cadre de vie des collégiens. Ce sont 6.650.000 € de crédits, en hausse de 7,3 % par rapport au Budget Primitif 2019, qui sont inscrits au titre des travaux dans nos établissements.

Avec 6.730.135 € de crédits, le budget de fonctionnement sera soutenu, conformément à nos engagements. En matière de transports scolaires, 605.000 € sont prévus au titre du transport spécial des élèves handicapés, secteur relevant de notre compétence.

Le domaine de l'enseignement supérieur, secteur allant au-delà de notre champ de compétences obligatoires, se verra attribuer 592.800 € de crédits pour répondre aux besoins des étudiants à la recherche de qualité, de proximité et d'accessibilité dans leurs études supérieures.

De plus, les dispositifs relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sont reconduits en faveur des étudiants et notre soutien financier est maintenu en faveur de l'ADESI et de l'ESPE, qui se mobilisent pour la sphère universitaire.

Volonté réaffirmée dans chacun de nos budgets départementaux, l'aide en faveur du patrimoine communal garantit un développement harmonieux et équilibré sur l'ensemble du territoire. Les relations privilégiées avec les Communes prendront toute leur importance non seulement dans le cadre des différents fonds communaux thématiques comme le FAR et le FDAU, en hausse de 2 % pour la 4^{ème} année consécutive mais également l'électrification rurale, l'aide au maintien des activités commerciales en zones rurales et le fonds patrimoine, en augmentation par rapport au Budget Primitif 2019. Ce sont 4.764.705 € d'autorisation de programme et 4.816.678 € de crédits de paiement qui y sont consacrés.

Le budget alloué au secteur de l'environnement s'élève à 2.039.900 € pour soutenir les actions en faveur de la préservation des espaces naturels sensibles, pour financer les programmes relatifs au fonds départemental de l'eau, permettant de subventionner les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des eaux usées des communes rurales.

La politique relative au sport est reconduite en investissement avec nos aides dans le cadre des fonds thématiques des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels, de rénovation et de réhabilitation des équipements sportifs et de la valorisation des espaces, sites et itinéraires qui se voient attribuer 3.039.176 € de crédits.

En fonctionnement, avec 899.768 € de crédits, notre collectivité marque son attachement et son engagement au profit des comités et associations sportifs de l'Indre, sans oublier le sport scolaire afin de développer, renforcer et faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous. Par ailleurs, comme en 2019, le Département renforce son soutien en augmentant de 1 % l'enveloppe du FAR Animation et les enveloppes en faveur des associations locales sportives et d'éducation populaire de CHÂTEAUROUX, DEOLS et ISSOUDUN.

Le secteur de la culture et de la vie associative est doté de 2.658.266 € pour l'animation locale du territoire, facteur de cohésion sociale, par l'encouragement au développement des pratiques culturelles, artistiques et théâtrales.

C'est sur la rubrique des **Moyens d'Administration et de Gestion Financière** que sont portées les dépenses d'administration générale permettant en particulier l'activité de l'administration départementale à un niveau optimisé.

Hors crédits liés au remboursement temporaire d'emprunt, ce secteur ressort à **18.698.902 €**.

En fonctionnement, les crédits correspondent principalement aux dépenses liées aux moyens humains et matériels. L'ensemble des chapitres « rémunérations des personnels » évolue de 0,69 % et de 2,33 % en tenant compte des assistants familiaux. Par ailleurs, 1.540.000 € sont inscrits au titre de nos contributions aux différents fonds de péréquation.

En investissement, notre collectivité poursuivra notamment la rénovation et la réhabilitation de son patrimoine départemental pour un parc immobilier rationnel, sécurisé et adapté aux missions de service public menées par le Département.

Les inscriptions de crédits en gestion financière correspondent au remboursement de l'annuité de la dette et aux dépenses imprévues.

Je vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif pour 2020 qui vous est soumis en adoptant la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 52 sur la comptabilité des Départements,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2020 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **269.440.383 €** en mouvements réels et à la somme de **325.051.776 €** en mouvements budgétaires.


Serge DESTOUT